



# La lettre mensuelle

juillet août 2006

# ATTAC-54

du comité

## Les prochains rendez-vous

### Réunion de rentrée :

**mardi 26 septembre**  
à 20h30

à la buvette derrière la salle des fêtes de Tomblaine

### Réunions-débats :

- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre
- Lundi 8 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 5 mars
- Lundi 2 avril
- Lundi 7 mai
- Lundi 4 juin
- Lundi 2 juillet

### Réunions mensuelles du comité :

#### tous les 4èmes mardis du mois

- débats sur l'actualité
- point sur les groupes de travail
- organisation des actions

Toutes ces réunions se tiendront à la buvette derrière la **salle des fêtes de Tomblaine** à 20h30

### Pour nous contacter

Comité ATTAC-54  
19, rue Emile-Bertin  
54000 Nancy

Tél : 03 83 35 95 01

Email : [attac54@attac.org](mailto:attac54@attac.org)  
Site internet : [attac54.org](http://attac54.org)



## O.G.M.

### "Contrôle sur le vivant, contrôle sur les vivants"

Compte rendu d'une réunion-débat avec Jean-Marie Mire, Collectif Mosellan pour le Maintien de Cultures sans OGM

### Le projet de loi

Pressé par la commission européenne et redevable d'amende pour non transposition de la directive européenne, le gouvernement français a proposé au vote, le 23 mars, au Sénat, un projet de loi relatif aux OGM qui a été adopté. Il doit être examiné par les députés cet automne.

Ce projet entérine et établit, de fait, la coexistence en plein champ des plantes génétiquement modifiées (PGM) et des autres cultures,

- Il laisse à la charge des agriculteurs et de la collectivité l'indemnisation en cas de contamination, donc, dédouane de toute responsabilité les firmes semencières, (sachant qu'aucune compagnie d'assurances n'accepte de couvrir les risques de contamination)
- et il bafoue la liberté des agriculteurs qui choisissent de cultiver non OGM.

Les faucheurs volontaires refusent ce projet de loi en l'état et demandent un moratoire d'au moins cinq ans suspendant les cultures PGM, afin de prendre le temps d'une nécessaire évaluation des risques réels sur l'environnement, la santé humaine et l'économie nationale, liés à la dissémination des OGM.

Les faucheurs volontaires ne sont pas des « obscurantistes », contre tout progrès scientifique ; ils se sont d'ailleurs prononcés en faveur des OGM à visée médicamenteuse, en milieu confiné.

### Des dangers sanitaires, écologiques, économiques

En revanche, ils sont fermement opposés aux OGM à visée industrielle et commerciale, en plein champ. Ceci pour plusieurs raisons :

- **L'absence du Principe de Précaution**, qui, lui, apparaît dans les directives européennes et pas dans le projet français !
- **La dissémination** aérienne des pollens qui peut contaminer et dénaturer

les variétés non modifiées de la même espèce. Des variétés « saines » risquent, à terme, de disparaître.

- **Les dangers pour l'environnement** : le danger est la pollution génétique ; les gènes introduits volontairement dans un organisme peuvent se retrouver involontairement dans un autre organisme. Ils peuvent aussi passer directement des plantes aux microorganismes du sol : bactéries, champignons microscopiques, virus. L'intégrité fonctionnelle du sol est alors mise à mal.

- **L'atteinte à la biodiversité** : dénaturation de sa diversité biologique : faune et flore.

- **Les risques pour la santé du consommateur** : les manipulations génétiques peuvent introduire des changements inattendus dans le fonctionnement des plantes transgéniques et provoquer la synthèse de composants « allergènes » dans l'aliment.

- **Le système des brevets** : le brevetage risque d'engendrer des ravages d'ordre socio-économique. La liberté de l'agriculteur est considérablement entravée par des contrats imposés car il n'est plus maître de ses semences. La firme semencière l'obligera à lui acheter des semences tous les ans.

- **Recherche du profit**, à court terme et pas de recherche fondamentale.

Le débat est faussé avec le grand public, car les études d'impact sur lesquelles s'appuient les pro OGM sont réalisées par les grandes firmes semencières et sur quelques semaines seulement.

De plus, il existe une opacité importante de la part du gouvernement au sujet des risques sur la santé.

C'est pourquoi, les faucheurs volontaires ne demandent pas seulement des amendements au projet de loi mais un nouveau moratoire après débat public.

## Les jeudis-ciné d'ATTAC

Projection + débat  
au Caméo St Sébastien

**jeudi 28 septembre**

5 courts métrages réalisés par les communautés zapatistes du Chiapas en collaboration avec l'association Promedios. Ce programme est une expérience rare de réappropriation des médias par les habitants eux-mêmes.

### L'ŒIL DES ZAPATISTES

Suivi d'un débat animé par Amanta Cornejo Hernandez, représentante de Promedio Chiapas.

## Attac 54 sur les ondes

Tous les mois, ATTAC-54 s'exprime sur les ondes dans une émission intitulée

**« D'autres mondes  
sont possibles »**

⇒ **Sur RCN**

(radio du Haut-du-Lièvre)  
- le lundi de 15h à 16h  
- le mercredi de 19h à 20h

**FM 90.7**

⇒ **Sur Radio-Déclic**  
(radio du Toulinois)

- le samedi de 10h à 11h

**FM 87.7  
89.6  
101.3**

Organisée par le CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)  
Avec **Jean-Marie PELT** Botaniste, écrivain—Professeure émérite de l'Université de Metz  
Président de l'Institut Européen d'Écologie

CONFÉRENCE DÉBAT

### LES OGM : Volonté d'en finir avec la nature ?

mercredi 20 septembre 2006 à 20H30

au Centre Culturel Jean L'Hôte  
**NEUVES MAISONS**  
Tarif : 5 € normal / 3 € étudiant

## PROJET DE LOI SUR LES OGM :

### participer à notre action auprès des députés de MEURTHE-ET-MOSELLE

Le gouvernement propose avec beaucoup de retard une loi visant à transposer la directive européenne 2001/18 concernant les biotechnologies et la dissémination volontaire d'OGM.

Attac avait été auditionnée par la mission d'information parlementaire sur les OGM, présidée par le député de Meurthe et Moselle Jean-Yves Le Déaut. Notre association avait alors démontré la situation de conflit d'intérêt de plusieurs des membres influents de ce groupe de travail chargé d'inspirer le texte.

Force est de constater aujourd'hui la partialité du projet de loi - déjà adopté par les Sénateurs - que les députés examineront à leur tour courant septembre ou octobre : ce texte organise l'appropriation du vivant par quelques multinationales tout en légalisant les pollutions génétiques.

C'est pourquoi nous vous proposons d'interpeller par courrier les députés de Meurthe-et-Moselle afin d'obtenir l'adoption par la France d'un moratoire sur les cultures d'OGM en plein champ, possibilité que prévoit la directive européenne.

Vous trouverez en **pièce jointe un modèle de lettre** reprenant les arguments développés par Attac. Elle peut être envoyée en l'état ou personnalisée par chacun. Le fichier modifiable est disponible sur notre site :

[www.attac54.org](http://www.attac54.org)

## UNIVERSITE D'ETE 2006 d'ATTAC FRANCE préparation du MANIFESTE pour des ruptures avec le néolibéralisme

La 7ème Université d'été d'Attac se déroulera à Poitiers du 25 au 29 août 2006. Elle sera cette année radicalement différente des précédentes, 90 % des sessions seront consacrées au débat sur le Manifeste pour des alternatives au néolibéralisme. Elle sera l'occasion d'un vaste débat sur le contenu du Manifeste, sa ou ses formes possibles, les initiatives à prendre pour la fin de l'année et le premier semestre 2007...

Attac entend associer le plus grand nombre possible d'adhérents à la conception de ce manifeste. C'est la condition pour que l'association, comme elle l'a fait pendant la campagne référendaire, soit pleinement opérationnelle dès la fin de l'année.

Monsieur le Député, Madame la Députée,

Vous allez examiner très prochainement le projet de loi visant à la transcription de la directive européenne 2001/18/CE relative aux cultures d'OGM en plein champ.

Tout en étant favorable à la poursuite en milieu confiné des recherches sur les biotechnologies, je me préoccupe des effets des OGM sur l'environnement et la santé. En l'état des recherches sur le sujet, et comme 78% de nos concitoyens, je souhaite voir interdire la culture d'OGM en plein champ en France.

C'est pourquoi je vous demande d'être très vigilant sur les points suivants au cours des débats parlementaires :

Ce projet de loi établit de fait la coexistence en plein champ des plantes génétiquement modifiées et des autres cultures. Pourtant, l'urgence de transposition de la directive européenne en droit national ne justifie pas d'imposer les OGM en France : la directive européenne prévoit dans son article 23 une clause de sauvegarde permettant aux États de se prononcer pour un moratoire. De plus, la rédaction de ce projet, qui concerne également la santé publique et l'agriculture, n'a été confiée qu'au seul Ministère de la Recherche.

Il est prévu de préciser par décrets ministériels la plupart des points essentiels de cette loi ; ceux-ci échapperont alors à tout débat démocratique.

Le principe de précaution, introduit dans la législation nationale par la Charte de l'environnement en mars 2005, est mis à mal par ce projet de loi. Les OGM y sont progressivement imposés, au mépris des risques pour la santé et l'environnement et sans intention annoncée de préserver les cultures non OGM. Aucun moyen de contrôle efficace des conséquences de l'introduction des cultures en plein champ n'est prévu.

L'évaluation du risque est confiée aux seuls producteurs, au prétexte du secret commercial. Le projet de loi ne prévoit pas l'intervention d'expertises pluralistes et indépendantes. Pourtant, des chercheurs de renom ont alertés les décideurs des dangers sanitaires et environnementaux liés à la dissémination des OGM, apportant ainsi un avis indépendant sur cette question de société majeure.

L'information du public n'est pas assurée, les maires bafoués dans leurs fonctions : contrairement à la directive européenne, le projet de loi ne garantit pas systématiquement l'information du public sur la localisation des parcelles OGM commerciales. De même, l'article 22 écarte les élus locaux de tout accès direct à l'information concernant les cultures implantées sur le territoire de leur commune, alors qu'ils resteront au premier rang pour répondre aux interrogations de leurs administrés en cas de pollution génétique avérée. Pire encore, ce projet de loi rend secrète toute étude sur les effets des OGM pour la santé humaine !

Dans ce texte, le droit de produire des plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert prévaut sur celui des autres systèmes agraires à ne pas être contaminés. Dans ces conditions, garantir des produits "sans OGM" deviendra rapidement impossible, y compris pour l'agriculture biologique, les labels ou les appellations de qualité, gravement menacés.

La responsabilité des entreprises productrices d'OGM et des instances les autorisant n'est pas engagée ! Ce projet de loi implique les seuls agriculteurs, par le biais d'une taxe destinée à l'indemnisation des pollués. Dans le cas, plus que probable, où cette taxe ne suffirait pas, l'Etat devra alors abonder les fonds avec l'argent du contribuable.

En cas de contamination, dont on sait qu'elle n'est limitée ni dans le temps ni dans l'espace, il est prévu de rechercher des responsabilités uniquement pour la seule année de production et "à proximité" de la parcelle OGM.

Ce texte organise la répression pénale des atteintes à une technologie imposée aux citoyens, dont les risques ne sont pas connus ou tenus secrets. Il vise à neutraliser toute forme de mobilisation citoyenne, alors même que l'état de nécessité a été reconnu récemment par les tribunaux lors de procès de faucheurs volontaires d'OGM.

De mon point de vue, ce projet de loi organise l'appropriation du vivant par quelques multinationales tout en légalisant les pollutions génétiques ; je vous demande donc de faire preuve de responsabilité en le refusant en l'état et en utilisant la clause de sauvegarde inscrite dans l'article 23 de la directive 2001/18 CE.

Étant donnée la faiblesse des connaissances scientifiques dans ce domaine, seul un moratoire sur toutes les cultures OGM en plein champ en France me paraît acceptable. Il permettra la nécessaire évaluation des risques réels liés à la dissémination des OGM dans l'environnement, dissémination dont on connaît d'ores et déjà le caractère irréversible.

Souhaitant par ce courrier attirer votre attention sur tous les aspects de ce dossier, je compte sur votre vigilance pour faire valoir mon point de vue lors des débats et des votes.

Recevez, Monsieur le Député, Madame la Députée, l'expression de mes meilleurs salutations.